



**Elections 2011 du Conseil National des Universités Section 04 « Science politique » –  
Collège B**

**MCF : Maîtrisons Collégalement notre Futur  
Liste soutenue par le SneSup-FSU**

L'enseignement supérieur subit de profondes mutations, accélérées en grande partie par la loi LRU qui fait exploser les cadrages nationaux des formations, des missions des établissements, des statuts et conditions de travail des enseignants-chercheurs. Le Conseil national des Universités est une des dernières instances décisionnaires nationales composées majoritairement d'élus, principalement sur des listes soutenues par des organisations syndicales.

La présence de listes syndicales, capables d'agir de concert avec les élus d'autres sections et d'autres instances collégiales et syndicales, est plus que jamais nécessaire dans ce contexte de démantèlement de l'Université publique. Dans toutes les sections, les élus SNESUP ont grandement contribué à faire échec à un premier projet de décret en 2008. Celui-ci prévoyait de dessaisir le CNU de plusieurs de ses prérogatives, en particulier l'examen des demandes de promotions, de congés pour recherches ou conversion thématiques (CRCT) et de reclassements. Ceux-ci n'auraient alors été attribués qu'au niveau local, avec tous les risques d'arbitraire que cela comporte. Le CNU aurait alors eu comme seules tâches d'opérer le travail de qualification des candidats aux postes d'enseignant-chercheur et de mettre en place les nouvelles évaluations individuelles des enseignants-chercheurs. Le mouvement de 2008-2009 a permis de faire échec en partie à ces projets même si la très controversée évaluation individuelle est toujours en vigueur dans le décret du 25 avril 2009.

**La mission relative à la qualification des MCF**

La composition de notre liste reflète clairement la diversité de notre profession : diversité géographique et institutionnelle certes, mais aussi diversité des champs de recherche et des approches scientifiques. Ce respect du pluralisme et cette conception ouverte de la discipline doivent orienter l'activité des élus. L'examen des thèses soumises à la qualification devra donc prendre en compte les approches et apports pluriels dès lors que ceux-ci viendraient en renforcer la scientificité et la fécondité. La première tâche des nouveaux élus au CNU doit être de définir collectivement des critères communs d'appréciation des dossiers qui seront rendus publics avant le début de la campagne de qualifications 2012.

Ces critères devront clairement établir que la thèse constitue l'élément central d'appréciation du dossier, en lien avec une réelle prise en compte des conditions concrètes de sa réalisation. Si les autres activités de recherche et d'enseignement sont prises en compte dans l'examen des demandes de qualifications, il ne saurait être question d'une évaluation quantitative à caractère éliminatoire.

Pour assurer à chaque candidat la garantie d'une évaluation sérieuse de son dossier et œuvrer à la transparence des critères d'évaluation et des décisions, nous nous engageons à adresser les rapports à tous les candidats.

**Les nouvelles missions du CNU : l'évaluation des enseignants-chercheurs**

Le décret d'avril 2009 confie au CNU la tâche d'évaluer individuellement les EC. Cet article soulève des problèmes et des risques majeurs contre lesquels nous nous engageons à lutter avec fermeté et détermination.

Un rapport d'activité périodique, établi par chaque EC, doit permettre de faire le point sur toutes ses activités et constituer la pièce de référence pour l'évaluation effectuée par le CNU dans le cadre des demandes de promotion et de CRCT. Les rapports transmis par les enseignants-chercheurs feront l'objet d'une évaluation préalable au sein des conseils d'administration qui ne comptent qu'une poignée de collègues couvrant une infime minorité des disciplines présentes dans les universités. Nous refusons que le CNU se trouve réduit à un rôle de chambre d'enregistrement de décisions locales ou qu'il soit amené à devenir l'arbitre en cas d'avis contestés et contestables. Seule l'évaluation par les pairs permet l'exercice

de la liberté académique et de l'indépendance de la recherche.

Plutôt que d'évaluer l'activité individuelle des enseignants-chercheurs à des fins de sanction ou de contingentement des promotions, une des missions du CNU devrait être d'établir un bilan réaliste de la situation de la discipline dans les divers établissements où exercent des collègues relevant de la section 04. La science politique est en effet menacée dans de nombreuses universités. Face à ces menaces, la solidarité entre collègues au niveau local et national est plus que jamais nécessaire et indispensable. Le rôle des élus au CNU est d'en être un acteur, bien loin de la volonté gouvernementale de leur faire jouer un rôle d'inspecteur des activités de leurs collègues.

Nous récusons la bibliométrie et la logique promue par le gouvernement d'évaluation-couperet produisant des effets négatifs durables, voire irréversibles. Une toute autre logique d'appréciation doit au contraire prévaloir à l'examen des demandes de promotion et de CRCT et aider sur un temps long les enseignants-chercheurs confrontés à un contexte d'exercice de leurs missions particulièrement difficile.

Le classement en A, B, C, préconisé par le ministère, tout comme la logique de quotas transformant l'évaluation et les promotions en concours, est inacceptable. Nous refusons les notations et les classements en ce qui concerne l'appréciation des dossiers. Nous plaçons pour que la section se saisisse de toutes ses responsabilités en matière de promotion des enseignants-chercheurs et pour que toutes les dimensions du métier soient pleinement prises en compte, y compris l'environnement de travail et les conditions matérielles, très différents d'une université à l'autre.

### **Nos engagements : une défense transparente de l'exercice pluriel de notre métier**

Nos élus s'engagent à réaffirmer, au niveau de la recherche, le pluralisme scientifique de notre discipline. Les enseignants-chercheurs ne doivent pas être privés de la liberté des thèmes, des approches, des méthodes et des modes de valorisation. Face aux dérives d'une évaluation basée sur un indicateur unique « d'excellence » scientifique qui privilégie la bibliométrie, nous revendiquons la mise en place d'une procédure multicritère transparente et collégialement discutée, uniquement utilisée pour l'examen des demandes de promotion et de congés de recherche.

La préservation de la diversité de l'enseignement et de la recherche en science politique, la reconnaissance de toutes les missions de notre métier d'enseignants-chercheurs et l'équité des procédures d'évaluation constituent les trois principales raisons qui nous conduisent à proposer cette liste à vos suffrages.

**Nous nous opposerons au processus qui conduirait le CNU à devenir le rouage de la modulation des services ou d'autres sanctions contre les enseignants-chercheurs. Nous nous engageons à ne pas transmettre d'appréciations susceptibles de mettre en danger le service ou l'emploi des enseignants-chercheurs. Nous refusons la logique de classement et de notation infantilisants sur le mode A, B, C.**

**A rebours d'une logique d'individualisation des carrières, nous voulons contribuer à faire du CNU une instance collégiale au service de la transparence et du débat sur la situation et l'avenir de la science politique.** Nous proposons que tous les deux ans au moins, les élus du CNU de la section 04 prennent l'initiative d'une réunion publique avec les associations de la discipline : l'AECSF, l'AFSP, et l'ANCMSP notamment. Il s'agira de présenter et de débattre publiquement le rapport d'activité annuelle du CNU et d'engager une discussion collective sur la situation de la discipline.

**Nous nous mobiliserons pour combattre ces attaques contre le service public, le statut de fonctionnaire d'Etat, la collégialité et la représentation par les pairs. Nous opposerons par nos actes la démocratie, la coopération et la collégialité à la mise en concurrence à tous les niveaux.**